#### Économie 3

## Au terme des Assises de régulation du secteur des assurances 2017

# Des changements en perspective dans le secteur des assurances

Innocent M'BADOUMA

Libreville / Gabon

C'EST l'un des engagements consensuels : l'industrie gabonaise des assurances va connaître, dans les prochains mois, des changements significatifs, au terme des Assises de régulation du secteur des assurances (Aresa), organisées récemment à Libreville, par la direction nationale des Assurances. Des assises que le directeur national des Assurances, Prisca Koho-Nlend, a voulu placer sous le signe du pragmatisme, de l'efficacité et d'un devenir radieux du secteur.

« Depuis 1976 que j'exerce dans le secteur des assurances, c'est la première fois que je vois l'administration organiser des échanges entre les différents acteurs dudit secteur. Bien que partenaires en affaires, c'est une première que courtiers, agents et compagnies d'assurance échangent sur la pratique des affaires. Nous avons débouché sur des résolutions fortes qui améliorent l'avenir des nos activités », a déclaré Simon Houechenou Ozavino, de la société de courtage SaintPaul Assurances. Au titre des changements attendus dans l'immédiat, le défi de réduire à moins de six mois, sinon à quelques semaines, le délai de paiement des sinistres. Une chambre des sociétés d'assurances va être créée à cet effet. Il y aura également le retour à un tarif unique pour l'assurance automobile, par exemple. D'autres questions, sources de tensions entre intermédiaires et compagnies d'assurance ont été aplanies. Le cas des primes à reverser aux compagnies, et des commissions à payer aux intermédiaires. Il faut dire que des pratiques à la lisière de la loi commençaient par se multiplier au sein du domaine. Plutôt que recourir systématiquement à la sanction, la direction nationale a opté d'abord pour la pédagogie, de manière à placer les acteurs du secteur devant leurs responsabilités. Après donc une première rencontre, le 1er mars 2017, entre l'administration des assurances d'un côté, et les courtiers et agents d'assurances de l'autre, une seconde concertation, le 2 mars, entre cette même administration et les compagnies d'assurance, les trois par-



le secteur des assurances affirmée aux assises de Libreville ties se sont retrouvées le 3 assurances. a-t-elle avert

mars 2017 pour des échanges croisés, afin d'examiner les freins et dégager les leviers à même de garantir la prospérité de l'industrie gabonaise des Tout au long des Aresa 2017, Mme Koho-Nlend n'a cessé de rappeler la nécessité de respecter les dispositions du code Cima. " Les contrôles vont s'intensifier",

été arrêtées de commun accord et les jalons posés pour redorer l'image de l'assurance au Gabon.

a-t-elle averti. Les résolu-

tions des Aresa 2017 ont

« Les thématiques que nous

avons abordées, depuis trois jours, ont eu pour mérite de clarifier l'écosystème des assurances, d'assainir, à partir de maintenant, les relations entre les intermédiaires d'assurances et les sociétés du même secteur», a rappelé Mme Koho-Nlend. Avant de conclure que la pérennité du marché des assurances ne peut se concevoir qu'en respectant les dispositions du Code des assurances CIMA. Parmi celles-ci, les pratiques des tarifs réglementaires, l'amélioration de la cadence de règlement des sinistres, notamment.

Enfin, le directeur national des Assurances a invité les acteurs à garder à l'esprit que les mutations technologiques en cours sont autant d'opportunités à saisir, car les NTIC vont changer fondamentalement la pratique des métiers de l'assurance et de celui de l'intermédiaire. « Face à ces mutations, nous ne devons pas rester statiques. il faut donc anticiper sur les tendances du marché», a conclu Mme Koho-Nlend, avant d'inviter les acteurs des assurances à informer les usagers et vulgariser la culture assuran-

### Finances publiques

### La Cémac à l'école des mécanismes de contrôle et d'audit



Les différents participants au séminaire Afritac Centre posent avec le ministre du Budget, Mathias Otounga Ossibadjouo.

F.A.

Libreville/Gabon

UN séminaire sur les mécanismes de contrôle et d'audit a été ouvert par le ministre du Budget et des Comptes publics, Mathias Otounga Ossibadjouo, le lundi 6 mars, au méridien Ré-Ndama de Libreville. Organisé par le Centre régional d'assistance technique du Fonds monétaire international (FMI) pour l'Afrique du centre (Afritac centre), cet atelier technique, qui se tient jusqu'au 10 mars 2017, vise le renforcement des capacités des participants pour une gestion budgétaire axée sur les résultats.

Les six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), plus le Burundi et la République démocratique du Congo (RDC), vont donc plancher sur les nouvelles responsabilités financières des ministères sectoriels en matière d'ordonnancement; sur le champ et le contenu du contrôle et de l'audit internes; ainsi que sur les expériences dans la conception d'une stratégie de mise en œuvre de ces éléments au sein des administrations.

« La réforme du contrôle est incontestablement la condition sine qua non de la réforme budgétaire (...). Qu'il soit a priori ou a posteriori, interne ou externe, il est gage de bonne gouvernance. Puisqu'il crédibilise tout système budgétaire. Son absence est source de dilution de responsabilités, d'inefficacité et surtout de déperdition des ressources. Avec la réforme, la fonction de "Contrôle" cesse d'être une fonction isolée. Elle devient une partie intégrante du rôle de gestionnaire, chef de service, ordonnateur ou encore responsable de pro-

gramme : le contrôle financier de régularité des opérations budgétaires devient une compétence partagée», a souligné le ministre.

